

RÉSOLUTION NO 9 – AMÉLIORATION DU PROCESSUS POUR LA DÉCLARATION DE SORTIE D'ANIMAUX SUR L'APPLICATION SIMPLITRACE

Présentée par le Club Holstein Papineau

- Considérant que la loi sur l'identification animale demande aux producteurs de signaler toute sortie d'un animal d'une ferme dans les sept jours suivants sa sortie
- Considérant que SimpliTRACE Mobile est une application pour que les producteurs du Québec puissent faire leurs déclarations de traçabilité plus facilement et développée afin de réduire les risques d'erreurs de transcription
- Considérant que présentement, il est parfois moins long d'appeler le service à la clientèle que de le faire directement sur SimpliTRACE

Il est proposé de demander à Holstein Québec de faire les démarches nécessaires auprès d'Attestra pour qu'ils revoient le fonctionnement de leur application et logiciel SimpliTRACE afin que ce soit plus convivial et facile d'exécution pour les producteurs désirant garder à jour leurs dossiers dans le délai demandé.

Décision : Acceptée majoritairement

Suivis reçus :

<u>Avril 2021 :</u>	<ul style="list-style-type: none">▪ Résolution envoyée à Attestra
<u>Avril 2021</u>	<p>Suivi d'Attestra</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Suggestion de rencontre pour discuter de la problématique. Rencontre <i>Teams</i> en mai de Valérie Tremblay avec 3 personnes d'Attestra, dont la directrice générale, une personne du service à la clientèle et une personne au développement technologique. À cette rencontre, il fut entendu que plusieurs irritants ont été améliorés et que certaines fonctionnalités peuvent être promues. Une suggestion de tutoriel ou webinaire avec Holstein Québec a été retenue. On va réfléchir au meilleur moment pour faire cet atelier en ligne.
<u>Juillet 2021</u>	<ul style="list-style-type: none">▪ Communication avec Attestra de viser l'automne pour faire cet atelier. À suivre.